

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2401

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 12 MA

À la troisième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« préfectoral »,

insérer les mots :

« d'autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.